

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025091204

Séance du 12/09/2025

Référence
2025091204

Objet de la délibération
CREATION DE DIX-SEPT EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (en application de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique)

L' an 2025 le 12 Septembre à 18 heures 30 minutes le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

Présents MMES PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, CARPENTIER Florine, POULAIN Brigitte, MM REFFAS Alain, ROLLAND Thierry, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, LEPERS Jean-pascal, JONVILLE Yves, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, JOLY Julien, DUPAS Philippe

Absents excusés Mme FLEUROUX Stéphanie ayant donné pouvoir à Mr D'HULST Thierry, Mme LEBRUN Nathalie ayant donné pouvoir à Mr JONVILLE Yves, Mr DE NANTEUIL Christian ayant donné pouvoir à Mme PROUVEUR Aurore, Mr FAUCHILLE Patrice ayant donné pouvoir à Mr FOUQUART Paul, Mr LIEVAIN Michel ayant donné pouvoir à Mme CARPENTIER Florine

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	16	20

A été nommé(e) secrétaire : Mme PROUVEUR Aurore

Date de la convocation
05/09/2025

Date d'affichage
05/09/2025

Objet de la délibération CREATION DE DIX-SEPT EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (en application de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Vote
Unanimité
Pour 20
Contre 0
Abstention 0

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien du bâtiment « Agrotech », des bâtiments municipaux, d'organiser adéquatement la surveillance des enfants lors de la pause méridienne et sur les temps périscolaires et d'assurer le respect des réglementations avec des effectifs nécessaires sur le centre aéré.

SLOW

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Le : 12/09/2025

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité

Et

Publication ou
notification du :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 13 septembre 2025, 5 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures pour une durée d'un an en forfait horaire.

Il propose de même de créer 10 postes d'adjoints d'animation pour assurer la continuité du service public sur les temps des mercredis récréatifs et des temps périscolaires et le club ado pour une durée de 35 heures hebdomadaires en forfait à l'heure pour une durée d'un an.

Ensuite, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 13 septembre 2025, 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 17,5h afin d'assurer la continuité du service de la poste sur une période d'un an.

Enfin, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 13 septembre 2025, 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures pour une durée d'un an afin d'assurer la continuité du service technique de la commune durant la période 2025-2026

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal

DECIDE :

De créer 17 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique, d'adjoints d'animation et d'adjoint administratif suite à l'accroissement temporaire d'activité.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/09/2025
Le Maire
Thierry ROLLAND

